

Mesdames et Messieurs les
Parlementaires membres de la
Commission Mixte Paritaire relative à
la proposition de loi visant à
améliorer le système de santé par la
confiance et la simplification

OBJET : Maintien de la Présidence de la CSIRMT par le Directeur des Soins

Mesdames les Parlementaires,
Messieurs les Parlementaires,

La proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification a été modifiée ce 18 février 2021 par le Sénat, conformément à la procédure parlementaire. Le texte étant sensiblement différent entre les deux Chambres, vous allez siéger en Commission Mixte Paritaire pour aboutir à un texte commun.

Les dernières modifications du texte prévoient l'élection du Président de la Commissions des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) des établissements de santé, alors que cette présidence est actuellement et efficacement assurée par le Directeur des Soins.

Le Syndicat des Manageurs Publics de Santé, seule organisation représentant exclusivement les cadres de direction, soignants, médicaux, administratifs, logistiques et techniques des établissements publics de santé, tient à vous faire partager la sidération, la stupeur et l'incompréhension chez les Directeurs des Soins.

La reconnaissance des soignants à l'hôpital, de leur encadrement et de leur direction est un long chemin de croix dans l'histoire des hôpitaux français. Les soignants ont accueilli favorablement la reconnaissance officielle d'une hiérarchie et donc d'une culture soignante lorsque le corps de Directeur des Soins a été créé en 2002. En 2009, la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » a ensuite consolidé l'importance des Directeurs des Soins, aux côtés du Chef d'établissement et du Président de la Commission Médicale d'Etablissement : le Coordonnateur général des Soins est devenu, en tant que Président de la CSIRMT, membre de droit du Directoire.

L'organisation paramédicale pilotée par le Directeur des Soins est indispensable au bon fonctionnement des établissements de santé. Seuls les paramédicaux se relaient dans tous les services, H24 et 365 jours/an, au chevet des patients. Dans ce contexte, la CSIRMT permet aux paramédicaux d'échanger sur l'actualité, les projets et les problématiques de leur établissement, sous la présidence de leur Directeur.

Retirer le Directeur des Soins de la présidence de la CSIRMT est bureaucratique : les soignants continueront à se réunir sous l'égide de leur Directeur. La CSIRMT présidée par un élu coexistera avec une autre réunion de même nature présidée par le Directeur des Soins. La réécriture du texte multiplie donc les réunions.

Retirer le Directeur des Soins de la présidence de la CSIRMT est inefficace : l'élection d'un Président élu va conduire à politiser les débats de cette instance, jusqu'à présent constructive. Le Comité Technique d'Etablissement (CTE) permet d'ores et déjà l'expression de tous les professionnels, essentiellement soignants, des établissements de santé.

Retirer le Directeur des Soins de la présidence de la CSIRMT est une remise en cause de la hiérarchie paramédicale et du Coordonnateur Général des Soins. Celui-ci ne sera plus membre de droit du Directoire. Il perd, avec tous les soignants sous son autorité, son rôle stratégique et politique.

Retirer le Directeur des Soins de la présidence de la CSIRMT est vécu comme un affront pour nos collègues. Pendant la crise COVID comme en temps normal, les Directeurs des Soins sont :

- aux commandes aux côtés du Chef d'établissement et du Président de la CME dans le pilotage des organisations et dans la mobilisation des personnels ;
- omniprésents, montrant exemplarité et professionnalisme ;
- fidèles à leurs engagements et aux valeurs professionnelles qui les animent.

En parallèle à cette proposition de loi, l'Etat s'est engagé à enfin revaloriser les Directeurs des Soins au travers du Ségur de la Santé. Les négociations devraient commencer avant l'été 2021. Il n'y a pas de cohérence entre cette valorisation à venir et le coup qui pourrait être porté en enlevant la présidence de la CSIRMT aux Directeurs des Soins.

Les Directeurs des Soins veillent à la cohésion et à l'efficacité du projet de soins. La CSIRMT est leur bras armé pour y parvenir. Leur enlever la présidence est nier le rôle de Manager de toute une profession, et plus au-delà de tous les paramédicaux.

Pour le bon fonctionnement des établissements de santé et pour la reconnaissance de toute une profession, je vous salue, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, d'avoir la bienveillance de maintenir la Présidence de la CSIRMT par les Directeurs des Soins.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'expression de ma haute considération.

Le Président du SMPS,

Jérôme GOEMINNE